

Aménagement 5: Plantation d'arbres et arbustes		Estimation acceptabilité (questionnaire) : 4%	
Indice priorité : 2			
<p>Contexte: Signée en mars 2022 par la Ville de Rennes ainsi que par de nombreux établissements d'enseignement supérieur (dont l'Institut Agro Rennes-Angers), acteurs de la recherche, associations et propriétaires fonciers, la Charte de l'Arbre a pour but de créer une culture commune autour de l'arbre et prendre de réels engagements pour la protection et l'extension de ce patrimoine. Des ambitions et des engagements sur 5 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser à la présence de l'arbre - Protéger et valoriser le patrimoine arboré existant - Planter de manière durable dans les nouveaux aménagements - Promouvoir les avancées scientifiques et technologiques au service de l'arbre - Développer des typologies différenciées de plantations 			
<p>Description des actions :</p> <p>-Plantation dans l'arboretum: Plantation d'une strate arbustive pour densifier le paysage et ajouter une strate jusqu'à présent manquante. Inclure des arbustes fruitiers pour répondre à la thématique "campus nourricier".</p> <ul style="list-style-type: none"> ● plantation en godet de 20L ou plus afin de réduire au maximum la concurrence liée aux herbacées et favoriser la survie en cas de grignotage par les lapins ou autre animal ● favoriser une plantation automnale avec pralinage des plants ● valorisation du compost du campus en l'utilisant comme tapis du trou de plantation et/ou comme paillage* post-plantation ● privilégier le choix d'espèces sur la liste fournie par le projet ingénieur PAMEQ 23-24 <ul style="list-style-type: none"> ○ si non, vérifier l'aspect non invasif d'une espèce <p><i>*possible issu de la fauche des prairies du campus</i></p> <p>-Plantation de noyers communs en agroforesterie sur les parcelles agroécologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ● privilégier des arbres de 2m minimum pour que le système agroforestier se mette en place plus rapidement ● plantation en inter-rang entre chaque parcelle ● 1/extrémité et 1 au centre des inter-rangs ● 9 arbres au total 			
Lieu: Arboretum et parcelles agroécologiques			
Surface (m²) : 11 000m ² (arboretum)			
<p>Difficultés possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - obtention des plants sous label "végétal local" - préparation et plantation impliquant de l'usure physique - détermination des emplacements optimaux parmi les arbres existants - dégâts aux jeunes plants par la faune, prévoir des protections - les pépinières refusent de faire des devis si la plantation n'est pas déterminée à 100% - disponibilité en compost et sa propreté 		<p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaires projet Taxon - Charte de l'arbre et suivi lié 	
<p>Estimation bénéfice biodiversité attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place strate arbustive manquante - apport d'une diversité forestière arbustive locale manquante - effet brise-vent 		<p>Estimation du coût :</p> <p>→ <i>Humain :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Plantation / plant en godet de 20L (tout compris) = 20 min ◆ taille annuelle /arbre <ul style="list-style-type: none"> ● outil thermique = 10 min <ul style="list-style-type: none"> ○ ramassage = 15 min 	

<ul style="list-style-type: none"> - effet ombrage - production d'humus par la chute des feuilles - production de fruits pour la faune (ex : houx) - production de ressources nectarifères (ex : Rosier, Genêt, Aubépine) - installation d'une nouvelle niche écologique 	<ul style="list-style-type: none"> ○ broyage = 5 min ● manuellement = 30 min ○ ramassage = 15 min ○ broyage = 5 min <p>→ <i>Financier:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Plants : devis à demander aux pépinières ◆ achat broyeur de branches D65 ◆ location broyeur D55mm ◆ location broyeur D100mm
<p>Calendrier prévisionnel : Plantation à l'automne 2025 ou automne 2026</p>	<p>Liens utiles : pépinière Graine de bocage pépinière Boudigwez Cpie Val de Vilaine : arbres et paillage association Les Planteurs</p>